

Saint Mars du Désert le 14 septembre 2026,

ARRÊTÉ DES COMPTES ANNUELS 2024-2025 DE FLORENTEISE SA

Comptes annuels de Florentaise SA arrêtés à l'unanimité par le Conseil d'administration et certifiés sans réserve par les Commissaires aux comptes, avec une observation relative à l'incertitude sur la continuité d'exploitation

Saint-Mars-du-Désert, le 14 septembre 2026 à 18h00 – Florentaise (FR001400GO75, ALFLO), spécialiste des matières premières renouvelables et des technologies bas-carbone pour l'industrie des supports de culture, annonce l'arrêt de ses comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025.

Le Conseil d'administration de Florentaise, réuni le **14 septembre 2026**, a arrêté à l'unanimité les comptes annuels de Florentaise SA au titre de l'exercice 2024-2025. **Les Commissaires aux comptes ont certifié ces comptes sans réserve, leur rapport comportant une observation relative à l'incertitude sur la continuité d'exploitation.**

Activité et résultats

L'exercice clos le 30 juin 2025 a été marqué par les difficultés économiques et financières rencontrées par la Société et par l'ouverture, le 5 mars 2025, d'une procédure de redressement judiciaire.

Les comptes annuels font ressortir un chiffre d'affaires de 35,8 M€, un résultat d'exploitation de -9,6 M€ et un résultat net de -35,5 M€. Ce résultat intègre notamment les conséquences comptables de la restructuration engagée par Florentaise et les dépréciations d'actifs constatées dans ce contexte.

Depuis la clôture de l'exercice, Florentaise a poursuivi sa restructuration et son recentrage stratégique. Le plan de redressement de la Société a été approuvé par le Tribunal de commerce de Nantes le 19 août 2026. Cette décision constitue une étape majeure pour Florentaise et lui permet de poursuivre son développement dans le cadre défini par son plan de redressement.

Comptes consolidés 2024-2025 et rapport financier annuel

Les comptes consolidés du Groupe Florentaise au titre de l'exercice 2024-2025 sont en cours d'élaboration par la Société. La Société fait tous ses meilleurs efforts afin de finaliser les comptes consolidés du Groupe Florentaise au titre de l'exercice 2024-2025 dans les meilleurs délais.

Le rapport financier annuel contenant les comptes consolidés 2024-2025 sera mis à disposition conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Assemblée générale

Le Conseil d'administration de Florentaise, réuni le 14 septembre 2026, a par ailleurs décidé d'ajourner l'assemblée générale des actionnaires initialement appelée à se réunir le 30 septembre 2026 dans la mesure où les comptes consolidés 2024-2025 n'ont pas encore été finalisés.

En conséquence, un avis d'ajournement sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 16 septembre 2026.

Un nouvel avis de réunion et, le cas échéant, un avis de convocation seront publiés dès que possible au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires en vue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes sociaux et consolidés 2024-2025 de la Société.

Gouvernance

Le Conseil d'administration de Florentaise, réuni le 14 septembre 2026, a pris acte de la démission de Madame Cécile Vacher de ses fonctions d'administratrice et a décidé de coopter Monsieur Emmanuel Mansanti en remplacement de Madame Cécile Vacher pour la durée restante de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026. La Société remercie Madame Cécile Vacher pour l'ensemble de sa contribution en qualité d'administratrice de la Société.

Monsieur Emmanuel Mansanti, 57 ans, est un dirigeant d'entreprise disposant de plus de trente ans d'expérience dans la direction, la finance et le pilotage d'entreprises industrielles, avec une expertise particulière dans le secteur de l'emballage et du carton ondulé. Après avoir exercé différentes fonctions de direction financière et de direction de site au sein de groupes industriels internationaux, notamment The Laird Group, Magimix et Robot-Coupe, il reprend en 2004 la société ATLANTIQUE COMPOSITES EMBALLAGES (ACE), PME spécialisée dans la conception et la fabrication de displays et emballages en carton ondulé, qu'il dirige pendant plus de vingt ans, jusqu'en septembre 2025. Il a également exercé, de 2009 à 2015, les fonctions de juge au sein du Tribunal de commerce de Nantes, dont quatre années en qualité de juge-commissaire. Diplômé de l'École Supérieure de Commerce et d'Administration d'Entreprises de Toulouse, avec une spécialisation en finance, il est également engagé dans l'écosystème entrepreneurial nantais.

A propos de Florentaise (<https://www.florentaise.com/fr>)

Florentaise est une entreprise française pionnière des solutions bas carbone pour l'industrie des supports de culture. Depuis plus de 50 ans, elle innove avec une ambition : réduire l'empreinte environnementale des terreaux en substituant aux matières fossiles des matières premières renouvelables et performantes.

Grâce à ses technologies brevetées Hortifibre® et Turbofibre® et à son savoir-faire industriel BIVIS, Florentaise développe des alternatives à la tourbe conciliant performance agronomique et réduction de l'empreinte carbone. Présente en France et à l'international, Florentaise ambitionne de devenir un acteur de référence de la décarbonation des supports de culture.

SEITOSEI . ACTIFIN

Contact Florentaise :

Investors@florentaise.com

Contact Investisseurs :

benjamin.lehari@seitosei-actifin.com

Contact Presse :

isabelle.dray@seitosei-actifin.com